





## Contrat “fondant” miel et plantes aromatiques et médicinales

### Article 2 des statuts de l’Amap des Sénon

«L’association a pour objet :

- de favoriser une agriculture durable et de proximité, biologique certifiée et de conversion, ou en mode de production biologique après validation par le collectif d’animation, sous la forme d’un partenariat solidaire entre productrices/producteurs et consom’atrices/consom’acteurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de développer des relations privilégiées entre ses adhérents consom’acteurs et producteurs.

L’association s’appuie sur les principes décrits par la *Charte des Amap* réécrite en mars 2014.»

### Termes du contrat

Le principe, qui exclut toute vente directe, est une provision financière sans réserver à l’avance les produits. Votre avance (minimale de 20 euros) vous donnera la possibilité d’acheter nos produits, au fur et à mesure, selon vos choix. Une fois votre avance épuisée, vous pourrez la réapprovisionner, même pendant la durée du présent contrat. Le restant sera reporté sur le prochain contrat. Les chèques seront faits à l’ordre de M. Guillaume Jouan.

### Résiliation :

- La résiliation du contrat par le consom’acteur est possible mais, à part cas de force majeure, il n’y a aucune garantie de remboursement des règlements faits à l’avance (voir à ce sujet les termes du règlement de fonctionnement de l’association).
- Les statuts de l’association précisent aussi dans quelles conditions un producteur peut s’affranchir de l’association.

### Engagements

Le producteur déclare avoir perçu le paiement indiqué au présent contrat.

Le règlement ne peut se faire qu’au producteur.

Le contrat est établi en deux exemplaires : un pour le producteur, un pour le consom’acteur. Tous deux sont à jour de leur cotisation à l’Amap des Sénon.

Le producteur est présent aux livraisons qui ont lieu **le dernier jeudi de chaque mois**, à 18 heures, à la salle Tournesol, rue des Courois, 89100 Gron.

Signatures

(précédée de la date et de la mention “lu et approuvé”)

**Le producteur :**

**Le consom’acteur :**

